# GL015 MISE EN PLACE D'UN LOCATAIRE OU D'UN COLOCATAIRE HABITATION

# OBJECTIF(S)

 Acquérir les bons réflexes lors de la mise en place d'un locataire dans le cadre d'un bail Loi 89 et mettre à jour ses connaissances

## **NIVEAU & PUBLIC**

#### **SPÉCIALISATION**

Agents de location, gestionnaires locatifs, comptables gestion, assistants de gestion locative

Prérequis : aucun

# MODALITÉS DE PARTICIPATION

Durée: 1 jour (soit 8 heures)

Moyens pédagogiques : Cas pratiques - Support pédagogique

Quiz d'évaluation finale

Matériel nécessaire : vidéo projecteur, paper-board

Effectif maximum: 20

# **INTERVENANT(S)**

Formateur : Professionnel expérimenté en gérance locative Validé par le Bureau de la Commission Formation FNAIM

## **TARIFS**

Adhérent FNAIM : 220 € HT Non Adhérent FNAIM : 320 € HT

## **PROGRAMME**

#### I - LE CHAMP D'APPLICATION DE LA LOI DE 89

- La notion de Résidence Principale
- Les locations avec une personne morale
- Définition du colocataire
- La Solidarité

# II - LES PIÈCES QUI PEUVENT ÊTRE DEMANDÉES - CE QUI PEUT ÊTRE ÉCRIT

- Les pièces légales au moment de l'étude du dossier
- Les clauses particulières
- Les clauses non écrites

### III - LE CAUTIONNEMENT ET LES ASSURANCES

- Points de vigilance depuis ALUR
- Le nouvel acte de cautionnement ELAN
- Les assurances loyers impayés

#### **IV - LE LOYER ET LES CHARGES**

- Le calcul du loyer et l'information au locataire
- Le bon calcul de la provision pour charges et l'information au locataire
- Les enjeux

#### **V - OBLIGATIONS DU BAILLEUR ET DU LOCATAIRE**

- Délivrance de la chose louée
- La justification de la décence
- Assurance
- L'entretien courant de la chose louée
- Aménagements et Transformations
- Les troubles de jouissance

#### VI - LES RÈGLES DE CONGÉ

- Préavis du locataire
- Congés pour reprise et pour vente
- La notice d'information
- Le locataire protégé

#### **VII - LE BAIL MOBILITÉ**

- Contour et formalisme
- Obligations et limites

